

	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOL		Envoyé en préfecture le 17/12/2025 Reçu en préfecture le 17/12/2025 Publié le ID : 033-895134674-20251216-20250403-DE
	Conseil d'Administration du 16 décembre 2025	N° 2025/04/03	

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre, le Conseil d'administration de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, dûment convoqué le 3 décembre, s'est rassemblé au 91 rue Paulin sur la commune de Bordeaux, sous la présidence de Madame Sylvie Cassou-Schotte, Présidente du Conseil d'administration.

Etaient présents à la séance :

Madame Sylvie Cassou-Schotte, Madame Maïté Cazaux, Monsieur Gérard Chausset, Monsieur Daniel Delestre, Monsieur Jean-Claude Feugas, Monsieur Maxime Ghesquière, Monsieur Jean-Marie Trouche.

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Laurent Guillemin ayant donné procuration à Monsieur Maxime Ghesquière, Monsieur Emmanuel Sallaberry ayant donné procuration à Monsieur Jean-Marie Trouche.

Étaient absentes :

Madame Anne-Eugénie Gaspar, Madame Zeineb Lounici.

LA SEANCE EST OUVERTE A 16h00

	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	
	Conseil d'Administration du 16 décembre 2025	N° 2025/04/03

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 033-895134674-20251216-20250403-DE

Berger
Levisault

Décision modificative 3 - budget principal et budgets annexes

La présente décision modificative (DM) fait suite au budget supplémentaire valant DM1 du mois de juin dernier et à la DM2 du 04 novembre 2025.

Cette décision modificative vient apporter des modifications exclusivement techniques au budget principal de l'eau potable et de l'eau industrielle.

Budget de l'eau potable

Les évolutions sur le budget de l'eau potable sont essentiellement marquées par des modifications techniques telles que le provisionnement de la redevance sur la consommation de l'eau de l'agence de l'eau.

Article	Libellé	BP BS DM2 2025	DM 3	Budget 2025
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	300 000,00	0,00	300 000,00
70	VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS	125 976 059,52	1 592 000,00	127 568 059,52
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	636 627,00	0,00	636 627,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	3 524 219,00	0,00	3 524 219,00
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		130 436 905,52	1 592 000,00	132 028 905,52
042	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		4 000 000,00	0,00	4 000 000,00
002	RESULTAT REPORTÉ	0,00	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		134 436 905,52	1 592 000,00	136 028 905,52

011	CHARGES À CARATÈRE GÉNÉRAL	38 555 995,87	-9 891 000,00	28 664 995,87
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILÉS	34 925 696,91	900 000,00	35 825 696,91
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	13 308 000,00	692 000,00	14 000 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 654 403,58	0,00	3 654 403,58
66	CHARGES FINANCIÈRES	650 580,00	0,00	650 580,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 633 444,38	150 000,00	3 783 444,38
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIAT°	4 806 243,00	6 809 500,00	11 615 743,00
022	DÉPENSES IMPRUVUES	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		99 534 363,74	-1 339 500,00	98 194 863,74
042	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	17 400 000,00	0,00	17 400 000,00
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		17 400 000,00	0,00	17 400 000,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		116 934 363,74	-1 339 500,00	115 594 863,74

023 AUTOFINANCEMENT (virement à la section d'Investissement) 17 502 541,78 2 931 500,00 20 434 041,78

Article	Libellé	BP BS DM2 2025	DM 3	Budget 2025
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	475 000,00	0,00	475 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	29 630 060,68	-2 931 500,00	26 698 560,68
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	32 478 100,52	0,00	32 478 100,52
TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		62 583 161,20	-2 931 500,00	59 651 661,20
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	17 400 000,00	0,00	17 400 000,00
041	OPÉRAT° ORDRE PATRIMONIALES	609 900,00	0,00	609 900,00
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	17 502 541,78	2 931 500,00	20 434 041,78
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		35 512 441,78	2 931 500,00	38 443 941,78
001	RESULTAT REPORTÉ	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		98 095 602,98	0,00	98 095 602,98

20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	547 840,00	0,00	547 840,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 762 465,36	0,00	17 762 465,36
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	39 321 870,25	0,00	39 321 870,25
16	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILÉES	2 801 780,00	0,00	2 801 780,00
26	CHARGES FINANCIÈRES	0,00	0,00	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 300,00	0,00	4 300,00
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		60 438 255,61	0,00	60 438 255,61
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00
041	OPÉRAT° ORDRE PATRIMONIALES	609 900,00	0,00	609 900,00
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		4 609 900,00	0,00	4 609 900,00
001	RESULTAT REPORTÉ	33 047 447,37	0,00	33 047 447,37
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		98 095 602,98	0,00	98 095 602,98

I- LA SECTION D'EXPLOITATION

A. Les recettes d'exploitation

Les recettes de la section d'exploitation sont revues à la hausse pour 1,59 M€ par rapport au budget en cours.

Les recettes attendues sur les travaux sont réévaluées à hauteur de +300 K€ et celles relatives au volume de vente d'eau pour +600 K€.

Par ailleurs, afin de couvrir le reversement de la redevance sur la consommation d'eau potable à l'agence de l'eau, la recette de cette redevance est augmentée de 692 K€. Les prévisions d'atterrissage 2025 tendent en effet à un niveau de redevance à 14 M€.

Par effet miroir, le reversement de la redevance sur la consommation d'eau potable à l'agence de l'eau est lui aussi réhaussé de 692 K€ (dépenses chapitre 014).

B. Les dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation sont revues à la baisse de 1,34 M€.

692 K€ sont inscrits pour tenir compte de l'atterrissage à hauteur de 14 M€ du montant du reversement de la redevance sur la consommation d'eau potable versée à l'agence de l'eau (cf. supra). Cette augmentation a un effet neutre face à la recette inscrite du même montant.

Par ailleurs, 9,891 M€ de dépenses sont retirées du chapitre 011 concernant le paiement des redevances pour prélèvement sur la ressource en eau et pour la performance des réseaux d'eau potable. La nouvelle tarification de l'agence de l'eau implique en effet un paiement de ces redevances sur l'année 2026 calculée sur la consommation de 2025.

A ce titre, une inscription d'une provision affinée est inscrite lors de cette étape budgétaire pour 6,4 M€, se décomposant en 3,5 M€ pour le versement de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau et 2,9 M€ pour le versement de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable.

Une provision complémentaire pour les créances douteuses est inscrite à hauteur de 380 K€.

De plus, les charges liées aux dépenses de personnel sont augmentées de 900 K€ par rapport au budget en cours :

- Dans le cadre des négociations annuelles obligatoires 2026, un accord majoritaire a été trouvé le vendredi 5 décembre 2025 entre les organisations syndicales CGT et CFE-CGC et la direction de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole. Une prime de partage de la valeur de 700 euros bruts a été incluse dans cet accord, avec un versement en décembre 2025. Le coût de cette mesure est estimé à 390 K€. Cette mesure n'ayant pas été prévue lors de l'élaboration du budget 2025, elle entraîne une demande de crédits supplémentaires lors de la présente décision modificative.
- D'autres postes budgétaires ont également été revus à la hausse pour +510 K€, notamment les primes pour événements familiaux et les indemnités de départ.

Enfin, afin de régulariser les taxes foncières payées par Bordeaux Métropole en 2023 et 2024 sur du foncier appartenant à la régie, 150 K€ sont transférés des charges générales en charges exceptionnelles sur le chapitre 67.

Au total, les variations des recettes et des dépenses de fonctionnement dégagent un autofinancement supplémentaire de 2,9 M€ conduisant à un montant total d'autofinancement de 20,4 M€.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 033-895134674-20251216-20250403-DE

Il n'y a pas de mouvements sur la section d'investissement hormis l'impact positif de l'autofinancement (recette d'investissement), permettant de réduire l'emprunt d'équilibre de 2,9 M€, soit un montant total de dette de 26,7 M€.

Budget du SPANC

Aucune inscription en DM n'est enregistrée pour le budget du SPANC.

Budget de l'Eau Industrielle

Article	Libellé	BP BS DM2 2025	DM 3	Budget 2025
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	0,00	0,00	0,00
70	VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS	480 000,00	0,00	480 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	6 205,00	0,00	6 205,00
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	486 205,00	0,00	486 205,00
042	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	280 000,00	0,00	280 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	280 000,00		280 000,00
002	RESULTAT REPORTÉ	667 183,20	0,00	667 183,20
	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 433 388,20	0,00	1 433 388,20

011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	397 970,08	-15 000,00	382 970,08
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILÉS	75 000,00	0,00	75 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 000,00	0,00	3 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00	15 000,00	17 000,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIAT°	6 200,00	0,00	6 200,00
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	484 170,08	0,00	484 170,08
042	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	340 000,00	0,00	340 000,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	340 000,00	0,00	340 000,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	824 170,08	0,00	824 170,08

023	AUTOFINANCEMENT (virement à la section d'Investissement)	0,00	609 218,12	609 218,12
-----	--	------	------------	------------

Article	Libellé	BP BS DM2 2025	DM 3	Budget 2025
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	0,00	0,00	0,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	564 158,40	0,00	564 158,40
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	564 158,40	0,00	564 158,40
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	340 000,00	0,00	340 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	0,00	609 218,12	609 218,12
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	340 000,00	609 218,12	949 218,12
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	904 158,40	609 218,12	1 513 376,52

21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	215 000,00	0,00	215 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	220 000,00	0,00	220 000,00
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	435 000,00	0,00	435 000,00
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	280 000,00	0,00	280 000,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	280 000,00	0,00	280 000,00
001	RESULTAT REPORTÉ	189 158,40	0,00	189 158,40
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	904 158,40	0,00	904 158,40

I. LA SECTION D'EXPLOITATION

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 033-895134674-20251216-20250403-DE

La variation des dépenses réelles de la section de fonctionnement est au global nulle. Un transfert de crédit entre les chapitres 011 et 67, à hauteur de 15 K€, est réalisé pour la prise en charge de la régularisation des taxes foncières payées par Bordeaux Métropole en 2023 et 2024 sur du foncier appartenant à la régie.

Le suréquilibre de 609 K€ constaté lors de l'étape budgétaire précédente du 04 novembre 2025 en section d'exploitation, bascule à la section d'investissement par le biais de l'autofinancement.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est ainsi votée en suréquilibre de 609 218,12 € par le jeu de l'autofinancement. Ce suréquilibre permettra de financer un programme d'investissement qui s'avèrera conséquent à terme.

Les travaux liés à l'usine doivent connaître une montée en charge progressive pour connaître un rythme d'environ 400K€ par an dans les années à venir, ceci du fait de l'obsolescence de l'usine actuelle.

En outre, une réflexion est désormais engagée pour moderniser et renforcer les capacités de livraison d'une eau de qualité dans les process industriels auxquels elle est destinée. Le traitement du Carbone Organique Total constitue un enjeu majeur afin de satisfaire aux exigences des industriels qui pourront solliciter plus massivement l'eau non conventionnelle et poursuivre leur réduction de pompage à la nappe de l'éocène. Les investissements en ce sens devront mobiliser des crédits à des hauteurs conséquentes pour répondre à ce besoin.

Aucun autre mouvement n'est enregistré sur la section d'investissement lors de cette étape budgétaire, tant en autorisations de programme que de crédits de paiement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil d'administration réuni,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel ou commercial et ses instructions complémentaires et le plan comptable M 49 « eau et assainissement »,

VU la délibération 2024/04/01 du Conseil d'administration du 12 décembre 2024 relative au vote du budget primitif 2025,

VU la délibération 2025/02/02 du Conseil d'administration du 27 juin 2025 relative au vote du budget supplémentaire,

VU la délibération 2025/03/02 du Conseil d'administration du 04 novembre 2025 relative au vote de la décision modificative n°2,

ENTENDU le rapport de présentation,

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Article 1 : d'approuver la décision modificative n° 3 du budget principal de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole par chapitre, selon le détail présenté dans la maquette réglementaire jointe en annexe 1 au présent rapport,

Article 2 : d'approuver la décision modificative n° 3 du budget annexe de l'eau industrielle par chapitre, selon le détail présenté dans la maquette réglementaire jointe en annexe 2 au présent rapport.

Résultat des votes :

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré le 16 décembre 2025.

REÇU EN PRÉFECTURE LE :	Pour expédition conforme, La Présidente,
PUBLIÉ LE :	 Madame Sylvie Cassou-Schotte